



Initiales

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois d'**octobre** de l'an **2016**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

**Présences :** Mme Katy St-Cyr, mairesse  
Mme Anouk Wilsey, conseillère  
M. Dominique Morin, conseiller  
Mme Mathilde Noël, conseillère  
M. Michel McDuff, conseiller  
Mme Karine Grenier, conseillère  
Mme Nicole Gagnon, conseillère

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Katy St-Cyr, mairesse, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal et afin que le conseil s'y réfère au besoin.

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2016-10-183

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point 11 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

**1. Ouverture de la séance**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2016
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 27 septembre 2016

**2 Administration générale et financement**

- 2.1 Adoption des comptes à payer du 16 août au 15 septembre 2016
- 2.2 Demande d'appui – Souper bénéfique pour la sauvegarde de l'église de Wotton
- 2.3 Demande d'appui – Club select de Danville
- 2.4 Programmation de la TECQ – Mise à jour
- 2.5 Mandat donné à Me Michel Drouin pour la transaction de l'immeuble situé au 533, rue du Parc Industriel
- 2.6 Rendez-vous des Éco-matériaux

**3 Législation**

- 3.1 Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement du 29 septembre 2016

**4 Sécurité publique**

- 4.1 Dépôt des rapports incendie
- 4.2 Commande de boyaux pour le service des incendies
- 4.3 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
- 4.4 Semaine de prévention des incendies – 9 au 15 octobre 2016

**5 Transport – Voirie**

- 5.1 Confirmation des travaux – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal



Initiales

Maire

DG

- 5.2 Mandat donné à Honco pour les rénovations de l'immeuble situé au 533, rue du Parc Industriel
- 5.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour les matériaux granulaires pour l'année 2017
- 5.4 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la fourniture de diesel et d'huile à fournaise
- 5.5 Déneigement des stationnements municipaux – Appel de soumissions
- 5.6 Installation de garde-fous

## **6 Hygiène du milieu et Environnement**

- 6.1 Projet de Loi sur les hydrocarbures (Projet de loi 106)

## **7 Aménagement, urbanisme et développement**

- 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

## **8 Loisirs et culture**

## **9 Rapport des comités et événements à venir**

## **10 Période de questions (30 minutes maximum)**

## **11 Informations générales et correspondance diverse**

## **12 Levée de la séance**

### **1.2 Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2016**

Résolution 2016-10-184

***Sur proposition de Mathilde Noël,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 soit adopté tel que présenté.

***ADOPTÉE***

### **1.3 Adoption du procès-verbal du 27 septembre 2016**

Résolution 2016-10-185

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016 soit adopté tel que présenté.

***ADOPTÉE***

## **2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

### **2.1 Adoption des comptes à payer du 16 août au 15 septembre 2016**

Résolution 2016-10-186

***Sur proposition de Mathilde Noël,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes datés entre le 16 août au 15 septembre 2016, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **64 843,91 \$**.

***ADOPTÉE***



Initiales

Maire

DG

## **2.2 Demande d'appui – Souper bénéfique pour la sauvegarde de l'église**

Résolution 2016-10-187

**CONSIDÉRANT** la demande de participation du conseil de gestion de l'église de Wotton pour leur souper bénéfique du 15 octobre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de l'évènement est d'amasser des fonds pour permettre au conseil de gestion de boucler l'année en cours et de conserver en bon état l'église, ce majestueux bâtiment qui fait la fierté de la population de Wotton;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la cause et la situation critique actuelle de l'église;

***Sur proposition de Karine Grenier,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** le conseil accepte de contribuer à ce souper bénéfique en achetant une table complète au montant de 400 \$.

***ADOPTÉE***

## **2.3 Demande d'appui – Club Sélect de Danville**

Résolution 2016-10-188

**CONSIDÉRANT** la demande de participation au Club Sélect de Danville provenant de la Ville de Danville;

***Sur proposition de Michel McDuff,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité ne participe pas à l'édition 2016 du Club Sélect de Danville.

***ADOPTÉE***

## **2.4 Programme de la TECQ – Mise à jour**

Résolution 2016-10-189

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit transmettre au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), avant le 15 octobre 2016, les travaux réalisés et/ou à réaliser dans le cadre de la TECQ 2014-2018 jusqu'au 31 mars 2017;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux acheminée comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**QUE** le conseil mandate et autorise la directrice générale à acheminer la programmation de travaux de la TECQ 2014-2018 au MAMOT.

***ADOPTÉE***

## **2.5 Mandat donné à Me Michel Drouin pour la transaction de l'immeuble situé au 533, rue du Parc Industriel**

Résolution 2016-10-190



Initiales

Maire

DG

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité procédera à l'acquisition de l'immeuble situé au 533, rue du Parc Industriel dans la semaine du 10 octobre 2016;

**Sur proposition de Michel McDuff,  
Il est unanimement résolu**

**QUE** la municipalité mandate le notaire Me Michel Drouin a effectué la transaction notariée aux frais de la municipalité.

**QUE** le conseil mandate et autorise la mairesse et la directrice générale à signer tout document nécessaire afin de procéder à l'acquisition de l'immeuble situé au 533, rue du Parc Industriel au montant de 350 000 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

## **2.6 Rendez-vous des Écos-matériaux**

Résolution 2016-10-191

**Sur proposition de Michel McDuff,  
Il est unanimement résolu**

**QUE** la municipalité procède à l'achat d'un forfait deux jours au montant de 300 \$ pour les Rendez-vous des Écos-matériaux qui auront lieu le 24 et 25 octobre prochain et que deux conseillers puissent se partager la carte d'accès.

**ADOPTÉE**

## **3 LÉGISLATION**

### **3.1 Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement du 29 septembre 2016**

La directrice générale dépose le certificat de la procédure d'enregistrement du 29 septembre 2016 concernant le règlement 174-16 créant une réserve financière pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés

Le nombre de personnes habiles à voter était de 232, le nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 34 et aucune personne habile à voter n'a signé le registre. De par la loi, le règlement 174-16 est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

## **4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **4.1 Dépôt des rapports - incendie**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports incendie reçus pour le mois de septembre 2016 et M. Michel McDuff en fait la lecture.

**ADOPTÉE**

### **4.2 Commande de boyaux pour le Service des incendies**

Résolution 2016-10-192

**Sur proposition de Karine Grenier,  
Il est unanimement résolu**

**QUE** la municipalité approuve la soumission de CSE Incendie et Sécurité inc. afin d'acquérir des boyaux pour le Service des incendies au montant de 6 407,40 \$, taxes en



Initiales

Maire

DG

SUS.

**ADOPTÉE**

**4.3 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers**

Résolution 2016-10-193

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs pompiers ont suivi des formations durant l'année 2016 et que les compétences ont été mises à jour;

**Sur proposition de Michel McDuff,  
Il est unanimement résolu**

**QUE** la Municipalité de Wotton informe la MRC des Sources qu'elle n'a pas de besoin en formation pour l'année 2017.

**ADOPTÉE**

**4.4 Semaine de la prévention des incendies – 9 au 15 octobre 2016**

Résolution 2016-10-194

**CONSIDÉRANT QUE** la semaine de prévention des incendies se déroule du 9 au 15 octobre 2016;

**Sur proposition de Mathilde Noël,  
Il est unanimement résolu**

**QUE** la municipalité autorise la directrice générale et les employés du service incendie à organiser des exercices d'évacuation, ainsi qu'à se procurer du matériel pour enfants de l'entreprise les Éditions Petites Mines en lien avec l'évènement.

**ADOPTÉE**

**5 TRANSPORT – VOIRIE**

**5.1 Confirmation des travaux – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

Résolution 2016-10-195

**CONSIDÉRANT** la lettre du ministre des Transports confirmant une subvention maximale de 24 000 \$ suite à la recommandation de la députée Karine Vallières pour des travaux d'amélioration du réseau routier dans le rang 2, le rang 6, le rang 16 et le rang C et des chemins Courtemanche, Des Lacs et Perreault;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux s'élèvent à 99 884,22 \$, taxes en sus;

**Sur proposition d'Anouk Wilsey,  
Il est unanimement résolu**

**QUE** la municipalité approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés ci-haut pour un montant total de 99 884,22 \$, taxes en sus, et pour un montant subventionné de 24 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports. La nature des travaux sont :

- Rang 2 : Rechargement, gravelage et fossés
- Rang 6 Est : Changement de ponceau
- Rang C : Rechargement, gravelage et changement de ponceau



Initiales

Maire

DG

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ces routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE**

**5.2 Mandat donné à Honco pour les rénovations de l'immeuble situé au 533, rue du Parc Industriel**

Résolution 2016-10-196

**CONSIDÉRANT QUE** des améliorations locatives doivent être faites sur l'immeuble du 533, rue du Parc Industriel afin de l'adapter pour les besoins du département de la voirie de la municipalité;

***Sur proposition de Karine Grenier,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité approuve la soumission de l'entreprise Honco, datée du 27 septembre 2016, au montant de 16 116,51 \$, taxes en sus, et autorise la directrice générale à signer les documents nécessaires à l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE**

**5.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour les matériaux granulaires pour l'année 2017**

Résolution 2016-10-197

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que la municipalité demande des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2017;

***Sur proposition de Dominique Morin,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2017.

**ADOPTÉE**

**5.4 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la fourniture de diésel et d'huile à fournaise**

Résolution 2016-10-198

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que la municipalité demande des soumissions pour la fourniture de diésel et d'huile à fournaise pour l'année 2017;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diésel et d'huile à fournaise pour l'année 2017.

**ADOPTÉE**

**5.5 Déneigement des stationnements municipaux – Appel de soumission**

Résolution 2016-10-199

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne retiendra par l'option d'acquérir un souffleur à



Initiales

Maire

DG

neige afin de déneiger ses stationnements municipaux;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité mandate et autorise la directrice générale à procéder à un appel de soumissions sur invitation pour le déneigement des stationnements municipaux avec les options d'entente d'un an, deux ans et trois ans.

**ADOPTÉE**

#### **5.6 Installation de garde-fous**

Résolution 2016-10-200

**CONSIDÉRANT QU'**après avoir effectué des vérifications, les garde-fous qui doivent être installés dans le Rang 1 et le Rang 6 devront l'être avec la collaboration de l'entreprise Ployard 2000 inc. en raison des équipements nécessaires et dont la municipalité ne possède pas;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** le conseil approuve la soumission de l'entreprise Ployard 2000 inc. au montant de 3 670,80 \$ afin d'installer des garde-fous à l'intersection du Rang 6 et du Chemin des Lacs et un autre dans le Rang 1 et d'en réparer un autre dans ce même rang.

**ADOPTÉE**

## **6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **6.1 Projet de Loi sur les hydrocarbures (Projet de loi 106)**

Résolution 2016-10-201

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a déposé, le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

- Le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- Le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui consacre la primauté de la Loi sur les mines et de la Loi sur les hydrocarbures sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;
- Que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;
- Que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;
- Que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas



Initiales

Maire

DG

assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- Le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.
- Le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

**CONSIDÉRANT QUE** l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la Loi sur le développement durable et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

***Sur proposition de Dominique Morin,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité de Wotton demande à la Fédération québécoise des municipalités:

1. De rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
2. De dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;
3. D'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des Municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

**ADOPTÉE**

## **7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis**

Une liste des permis et certificats émis est déposée représentant trois (3) permis pour une valeur totale des travaux de 12 500 \$.

## **8 LOISIRS ET CULTURE**





Initiales

Maire

DG

## **9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

## **10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de question est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

## **11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE**

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

## **12 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution 2016-10-202

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la séance soit levée à 20 h 33.

***ADOPTÉE***

---

**Katy St-Cyr,  
Mairesse**

---

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**